



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 19 août 2026 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, salle 1504 (15<sup>e</sup> étage)**

**PRÉSENCES :**

Madame Maude Théroux-Séguin, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Monsieur Victor Esposito, Conseiller du district de Saint-Sulpice  
Madame Carla Beauvais, Conseillère du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Jessica Lagacé Banville, Directrice d'arrondissement par intérim  
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Madame Stéphanie Blais, Conseillère en aménagement  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 19.

10.01

**CA26 09 0221**

**Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 août 2026 à 19 h.**

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 août 2026 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

**Présentation du dossier relatif à la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble portant le numéro 1420, rue Legendre Est.**

10.03

**Période d'intervention et de questions du public**

À 19 h 48, la mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur le projet de démolition.

**Résumé des interventions**

Les citoyens suivants se sont inscrits à la période d'intervention et de questions du public :

|                    |                  |                 |
|--------------------|------------------|-----------------|
| Jocelyne Pinard    | Sylvie Deramond  | Stéphane Marcil |
| Denise Kovachik    | Sylvain Bergeron | Patricia Perez  |
| Janine Renaud      | Paul Gilbert     | M. Desjardins   |
| Alain Mitchelson   | Jacques Normand  |                 |
| Siegfried Greshner | Amélie Paul      |                 |
| Diane Marquis      | Marie Brunet     |                 |
| Benoît Belley      | Maxime Proulx    |                 |

Ces personnes ont formulé des questions et des commentaires relativement à la décision portée en appel. Les échanges ont notamment porté sur la pertinence de la démolition projetée, les caractéristiques du bâtiment de remplacement, son intégration au cadre bâti existant, la sécurité aux abords du chantier pendant les travaux, le nombre de logements projetés et leur abordabilité, le maintien ou le remplacement des commerces existants, la superficie des espaces commerciaux prévue au projet, la répartition des espaces de stationnement destinés aux usages commerciaux et résidentiels, ainsi que les répercussions du projet sur le voisinage et la circulation dans le secteur.

Cette période de questions prend fin à 21 h 49.

À 21 h 49, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 22 h, la mairesse d'arrondissement reprend la séance.

À la reprise de la séance suspendue, tous les membres présents au début de celle-ci formaient toujours quorum.

10.04

**CA26 09 0222**

**Rendre une décision à l'égard de l'appel de la décision portant le numéro D2026-003, rendue le 3 juin 2026 par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, relativement à la demande visant la démolition du bâtiment situé au 1420, rue Legendre Est.**

CONSIDÉRANT que les motifs d'appel de la décision D2026-003 ont été reçus et transmis aux membres du conseil d'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de la décision D2026-003 ainsi que des motifs qui la sous-tendent;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a tenu ce jour l'audition de l'appel relatif à la décision D2026-003;

CONSIDÉRANT que toutes les personnes désirant être entendues ont eu l'occasion de présenter leurs observations;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement souhaite poursuivre son examen du dossier;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par tous les conseillers

et résolu

de reporter à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement la décision relative à l'appel de la décision D2026-003 rendue par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition concernant l'immeuble situé au 1420, rue Legendre Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1269570028

**Levée de la séance**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 19 août 2026 est levée à 22 h 01.

70.01

---

Maude Théroux-Séguin (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement